

Un parcours de santé coordonné

Qu'est-ce qu'un parcours de santé ?

C'est la **prise en charge globale d'une personne** dans un territoire donné. Cette démarche associe les acteurs de santé et les usagers et porte une attention particulière à l'individu et à ses choix. Elle nécessite l'**action coordonnée des professionnels** de la promotion de la santé, de la prévention, du sanitaire, du médico-social et du social, en intégrant les facteurs déterminants de la santé que sont le mode de vie, l'éducation, le milieu professionnel et l'environnement.

Objectif général

Garantir l'accès aux soins pour tous et orienter chaque habitant dans un parcours de santé adapté

À Valence Éléments-clés



69 % affiliés du régime général ont **consulté au moins une fois un médecin généraliste** dans l'année.

60 % habitants sont couverts par une **complémentaire santé** (hors CMU-C) : une proportion plus faible que la moyenne régionale.

La **démographie médicale** en médecins généralistes et spécialistes est à **surveiller**.

La **coordination** des différents acteurs est à **renforcer** concernant la prise en charge des patients aux situations complexes sur le plan médical, psychique et social.

Nécessité de **développer** les **liens entre l'hôpital et la Ville** (médecin traitant, pharmacien, infirmières libérales...) pour faciliter la continuité des parcours.

L'offre de santé à Valence

1 Centre Santé Jeunes, **2** centres de santé dentaires mutualistes, **2** Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP Valence Europe et MSP La Rose des Vents).

57 médecins généralistes libéraux en exercice à Valence mais des difficultés des habitants de Valence à trouver un médecin traitant et une saturation de leurs files actives.

Une offre libérale diversifiée de **médecins spécialistes**, mais une vigilance à avoir dans les années à venir car plusieurs sont âgés de plus de 55 ans : **77 %** des gynécologues, **88 %** des ophtalmologues, **40 %** des pédiatres et **93 %** des psychiatres.

1 maison médicale de garde à proximité du service des urgences du Centre hospitalier de Valence.

3 centres hospitaliers : Centre hospitalier de Valence, Centre hospitalier Drôme-Vivaraïs, Hôpitaux privés Drôme-Ardèche.

Lien avec le Schéma régional de santé

Organisation de l'offre de santé au service de la qualité et de la continuité des parcours de soins :

- ▶ Accessibilité des soins de premiers recours
- ▶ Réduction des inégalités d'accès aux soins

- ▶ Développement des exercices regroupés et coordonnés
- ▶ Amélioration des parcours de santé et structuration des parcours complexes.

Plan d'actions

1^{ER} OBJECTIF : POURSUIVRE LE TRAVAIL DE VEILLE SUR L'OFFRE DE SOINS

- Veille effectuée par la Direction Santé Publique de la Ville à partir des informations issues d'échanges avec les professionnels de la santé, les élus, les habitants, les institutions.
- Suivi de l'**évolution de l'offre de soins** pour les projets structurants en matière d'offres de soins.



2

2^E OBJECTIF : APPORTER DES CONDITIONS FAVORABLES À L'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ À VALENCE



- Soutien aux professionnels de santé pour leur **intégration dans la ville** : volet immobilier, familial, emploi.
- Soutien à la mise en place de **projets d'exercices coordonnés**.
- Promotion des **possibilités d'exercices** variés comme la modalité d'exercice mixte salarié hospitalier (public ou privé) ou d'une structure médico-sociale et libérale pour des consultations avancées.

Plusieurs modalités d'exercice regroupé sont possibles :

- ▶ Regroupement de professionnels de santé dans un même lieu d'exercice (généralistes, spécialistes, autres professionnels de santé)
- ▶ Maison de santé pluri-professionnelle : regroupement de plusieurs professionnels de santé libéraux (dont au moins 2 médecins et un autre professionnel de santé) autour d'un projet de santé qui témoigne d'un exercice coordonné entre ses membres (Maison de Santé Valence Europe, Rose des Vents)
- ▶ Centre de santé : lieu de soins qui réunit des professionnels de santé salariés, avec un projet de santé (Centre Santé Jeunes, porté par la Ville de Valence)

- Poursuite des missions du **Centre Santé Jeunes** auprès des 16-25 ans.
- Accueil d'**internes de médecine générale** facilité et **formation de maîtres de stage** en médecine de ville encouragée.
- Suivi de l'évolution de la **maison médicale de garde**.

3

3^E OBJECTIF : ACCOMPAGNER LES PUBLICS PRÉCAIRES VERS LES SOINS ET ÉVITER LES RUPTURES DE SOINS



- Actions de **médiation santé** dans les quartiers Politique de la Ville (Contrat de ville*).
- **Démarches « d'aller vers »** les personnes en situation de précarité présentes sur la ville.
- Actions de facilitation de l'**accès aux soins des personnes en situation de précarité**.
- **Coordination des parcours de soins complexes** facilitée et organisée autour d'un interlocuteur unique.
- Mise en place d'une **mutuelle communale** pour améliorer la couverture complémentaire des valentinois.

Une mutuelle solidaire pour les Valentinois : afin de permettre l'accès aux soins à tous, la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS) proposent une mutuelle santé aux Valentinois, en partenariat avec l'association Actiom. Ce dispositif « Ma commune, Ma santé » est proposé à tous les Valentinois. Il s'adresse ainsi aux retraités, étudiants, chômeurs, intérimaires, salariés à temps partiel ou en contrat à durée déterminée, de même qu'aux personnes qui ne bénéficient pas déjà d'une mutuelle via leur employeur. Il concerne également toute personne qui exerce sur le territoire une activité de commerçant, d'artisan, d'agriculteur ou de profession libérale ainsi que les fonctionnaires territoriaux de la Ville et du CCAS.

* Le contrat de ville a pour objectif de lutter contre les inégalités, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.

4

4^E OBJECTIF : COORDONNER LE RÉSEAU DE PARTENAIRES POUR FAVORISER LA CONNAISSANCE DES DISPOSITIFS LOCAUX



- Organisation de **rencontres thématiques** pour réunir les différents professionnels des champs de la santé, du social, du médico-social, de l'éducatif...
- Déploiement du **service sanitaire des étudiants** en santé de Valence.
- Réflexion avec les professionnels de santé sur la façon de développer la **télémédecine**.
- Réflexion sur la **pratique avancée infirmière** à Valence.

5

5^E OBJECTIF : ACCOMPAGNER LES PERSONNES DANS LEUR PARCOURS DE SOINS, DE SANTÉ, DE VIE



- Actions pour développer, chez les Valentinois, les compétences pour accéder, comprendre et utiliser l'information afin de **prendre des décisions concernant leur santé**.
- Actions visant un **meilleur suivi du traitement** et l'**éducation thérapeutique** du patient.

Qu'est-ce que l'éducation thérapeutique du patient ?

C'est l'aide aux patients pour acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec la maladie chronique. L'ETP se déroule sous forme de programme en 3 grandes étapes :

- | | | |
|---|---|---|
| ▶ Un diagnostic éducatif établi avec le patient afin de mieux le connaître, identifier ses besoins, définir les compétences à acquérir ou à mobiliser et fixer des objectifs. | ▶ Un programme personnalisé proposé par l'équipe pédagogique avec, selon ses besoins, des séances collectives et/ou individuelles adaptées. | ▶ Une évaluation individuelle à la fin du programme pour faire le point sur sa compréhension, ses acquis, proposer de nouvelles séances si besoin et transmettre un bilan à son médecin traitant. |
|---|---|---|

À Valence, les structures hospitalières publiques et privées, les réseaux de santé et certains établissements médicosociaux proposent ce type d'accompagnement.

- **Accueil, écoute et orientation des personnes dans leur parcours de santé** à travers les différents dispositifs du territoire.
- **Prise en charge globale** coordonnée entre les différents acteurs du soin hospitalier et de la Ville.
- **Sensibilisation des habitants aux évolutions en matière de santé** (modules de sensibilisation, rencontres thématiques, communication de la Ville).